



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29 octobre 2004 (10.11)
(OR. en)

13832/04

EDUC 204
SOC 499

NOTE INTRODUCTIVE

du: Secrétariat général du Conseil
au: Conseil et aux représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil
n° doc. préc.: 13637/04 EDUC 196 SOC 491
Objet: Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP)
(Réexamen de la résolution du Conseil du 19 décembre 2002)

Au terme de la réunion du Comité des représentants permanents qui s'est tenue le 27 octobre 2004, la présidence a constaté que le projet de conclusions en objet, tel qu'il figure ci-après, faisait l'objet d'un accord unanime.

Si cet accord était confirmé, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, pourraient adopter les conclusions.

Projet de conclusions

du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) (Réexamen de la résolution du Conseil du 19 décembre 2002)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

CONSCIENTS de ce qui suit:

Le Conseil "Éducation, jeunesse et culture" a approuvé, le 12 novembre 2002, une résolution visant à promouvoir le renforcement de la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels¹. Celle-ci a été ensuite largement intégrée dans la déclaration adoptée par les ministres chargés de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) des États membres de l'UE, des pays membres de l'AELE/EEE et des pays candidats à l'adhésion, la Commission et les partenaires sociaux européens, lors de leur réunion à Copenhague les 29 et 30 novembre 2002, pour devenir la stratégie visant à améliorer la performance, la qualité et l'attrait de l'EFP (processus de Copenhague).

Le rapport intermédiaire conjoint du Conseil et de la Commission² intitulé "*Éducation et formation 2010*" (26 février 2004) adressé au Conseil européen du printemps 2004 contient un rapport d'étape sur les premiers résultats concrets atteints dans le cadre du processus de Copenhague et reconnaît le rôle qu'il doit jouer: encourager les réformes, soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et instaurer une confiance mutuelle entre les États membres ainsi qu'entre tous les acteurs clés en matière d'EFP.

Le rapport intermédiaire indique que le développement de références et principes européens communs devrait constituer une priorité et que leur mise en œuvre devrait s'effectuer au niveau national, en tenant compte des situations nationales et en respectant les compétences des États membres.

¹ Adoptée le 19 décembre 2002, JO C 13 du 18.1.2003, p. 2.

² Rapport intermédiaire conjoint 2004 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne intitulé "Éducation & formation 2010: l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne".

Depuis novembre 2002, le Conseil a adopté une série d'actes résultant de la coopération renforcée en matière d'EFP et d'éducation et de formation tout au long de la vie, portant notamment sur le capital humain pour favoriser la cohésion sociale et la compétitivité¹, l'orientation tout au long de la vie², des principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles³ et l'assurance de la qualité dans l'EFP⁴; il a également adopté une position commune sur un cadre unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass),

RECONNAISSENT ce qui suit:

Le processus de Copenhague a rehaussé la dimension de l'EFP au niveau européen et dans la stratégie de Lisbonne. Les États membres et les parties prenantes sont parvenus à une vision commune des défis qui se posent, se sont entendus sur les stratégies à adopter pour les relever et ont élaboré les moyens de mettre en œuvre ces stratégies.

Toutefois, la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation impose d'imprimer un élan plus fort en ce qui concerne l'EFP dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010". Il faut davantage mettre l'accent, dans le cadre du processus de Copenhague, sur la mise en œuvre aux niveaux national et de l'UE, en tenant compte, en particulier, des références et des principes européens communs tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil;

SOULIGNENT ce qui suit:

Le processus de Copenhague continuera de fixer des priorités politiques en vue de réaliser les objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'EFP dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010" afin de constituer un véritable marché européen de l'emploi. Le rapport intermédiaire conjoint recense, en vue de la mise en œuvre, un certain nombre de leviers et de priorités fondés sur les réformes et les investissements dans des domaines clés afin de faire des systèmes d'enseignement et de formation, d'ici 2010, une référence de qualité mondiale et de l'éducation et de la formation tout au long de la vie une réalité concrète. Il s'agit à cet égard de réaliser effectivement les investissements nécessaires et de mettre l'accent sur le développement des compétences clés des citoyens tout au long de la vie, notamment la capacité d'apprendre à apprendre, à innover et à développer un esprit d'entreprise.

¹ JO C 295 du 5.12.2003.

² Doc. 9286/04 EDUC 109 SOC 179 de mai 2004.

³ Doc. 9600/04 EDUC 118 SOC 253 de mai 2004.

⁴ Doc. 9599/04 EDUC 117 SOC 252 de mai 2004.

Conformément aux principes figurant dans la résolution du Conseil du 19 décembre 2002, "les mesures devraient être volontaires et élaborées essentiellement dans le cadre d'une coopération ascendante".

Étant donné que l'enseignement et la formation professionnels sont de plus en plus dispensés à tous les niveaux de l'enseignement, il convient d'accorder une attention particulière à la complémentarité et aux liens entre l'EFP et l'enseignement général, notamment l'enseignement supérieur;

CONVIENNENT ce qui suit:

Au niveau national, il convient d'accorder la priorité:

- i) à l'utilisation d'instruments, de références et de principes communs afin de soutenir la réforme et le développement de systèmes et de pratiques dans le domaine de l'EFP, par exemple en ce qui concerne la transparence (Europass), l'orientation tout au long de la vie, l'assurance de la qualité, ainsi que l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles. Cela devrait comprendre le renforcement des interactions entre ces instruments et une meilleure sensibilisation des parties prenantes aux niveaux national, régional et local dans les États membres afin de renforcer la visibilité et la compréhension mutuelle;
- ii) le cas échéant, à "améliorer les effets d'incitation en faveur de la formation dans les régimes fiscaux et de prestations", comme l'a recommandé le Conseil européen de Lisbonne;¹
- iii) à l'utilisation du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional pour soutenir le développement de l'EFP. Sous réserve d'un accord portant sur les futurs fonds structurels de l'UE, et conformément aux orientations politiques de ces fonds pour la période 2007-2013, ceux-ci devraient soutenir le rôle clé que jouent l'éducation et la formation dans la promotion du développement économique et de la cohésion sociale, ainsi que les objectifs énoncés dans le programme de travail "Éducation et formation 2010", notamment les besoins des petites et moyennes entreprises, ainsi que le défi que constituent le renouvellement et la mise à jour des compétences d'une population vieillissante;

¹ Conclusions de la présidence - point 23.

- iv) à la poursuite du développement des systèmes d'EFP pour répondre aux besoins des personnes et des groupes exposés au risque de l'exclusion du marché du travail et de la marginalisation sociale, notamment les jeunes en décrochage scolaire, les travailleurs faiblement qualifiés, les migrants, les personnes handicapées et les chômeurs. Il faudrait pour ce faire mener une action combinant des investissements ciblés, une évaluation de l'apprentissage antérieur et l'offre d'une formation et d'un apprentissage sur mesure;
- v) à l'élaboration et la mise en œuvre d'approches ouvertes de l'apprentissage offrant aux personnes la possibilité de définir des parcours personnalisés, appuyées par une orientation et un conseil appropriés. À cela devrait s'ajouter la mise en place de cadres souples et ouverts pour un EFP afin de réduire les obstacles entre l'EFP et l'enseignement général et d'augmenter la transition entre la formation initiale et la formation continue, et l'enseignement supérieur. En outre, il conviendrait d'agir afin d'intégrer la notion de mobilité dans la formation initiale et dans la formation continue;
- vi) à l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'EFP en associant systématiquement aux nouvelles initiatives tous les partenaires concernés aux niveaux national, régional et local, en particulier en ce qui concerne l'assurance de la qualité. À cet effet, les institutions EFP devraient être mises en mesure et encouragées à participer à des partenariats adaptés. Il importe tout particulièrement de mettre davantage l'accent sur l'identification précoce des besoins en termes de qualifications et sur la programmation de l'offre d'EFP et les partenaires clés, notamment les partenaires sociaux, y joueront un rôle de premier plan;
- vii) à la poursuite de la création d'environnements propices à l'apprentissage dans les établissements de formation et sur les lieux de travail. Cela implique le renforcement et la mise en œuvre d'approches pédagogiques qui favorisent l'apprentissage autonome et l'utilisation des TCI et de l'apprentissage en-ligne, améliorant ainsi la qualité de la formation;
- viii) au développement continu des compétences des enseignants et des formateurs dans l'EFP, dans le respect de leurs besoins spécifiques d'apprentissage et de leur nouveau rôle résultant de l'évolution de l'EFP;

CONVIENNENT ce qui suit:

Au niveau européen, il convient d'accorder la priorité:

- i) à la consolidation des priorités fixées dans le processus de Copenhague et aux efforts de mise en œuvre de résultats concrets;
- ii) à la mise en place d'un cadre européen des qualifications ouvert et souple, fondé sur la transparence et la confiance mutuelle, qui servira de référence commune, à la fois pour l'EFP et pour l'enseignement supérieur et s'appuyant principalement sur les compétences et les acquis pédagogiques;
- iii) à l'élaboration et la mise en œuvre d'un système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'EFP afin de permettre aux apprenants de s'appuyer sur les résultats de leur parcours d'apprentissage lorsqu'ils passent d'un système national d'EFP à l'autre;
- iv) à l'étude des besoins spécifiques d'apprentissage et au nouveau rôle des enseignants et formateurs responsables de la formation professionnelle, ainsi que des possibilités de rendre leur profession plus attrayante, notamment la mise à jour permanente de leurs compétences professionnelles;
- v) à l'amélioration de la portée, de la précision et de la fiabilité des statistiques concernant l'EFP, afin de permettre une évaluation des progrès accomplis;

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES

- à rationaliser et à simplifier, conformément aux recommandations du rapport intermédiaire conjoint, les processus d'enseignement et de formation au niveau européen en intégrant les priorités énoncées dans les conclusions ci-dessus et les groupes concernés par le processus de Copenhague dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010";

- à élaborer et à examiner des propositions visant à établir un cadre européen des qualifications et un système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'EFP;
- à développer une approche cohérente et une coopération plus étroite, aux niveaux tant national qu'europpéen:
 - avec l'enseignement supérieur, y compris les changements résultant du processus de Bologne,
 - avec les politiques européennes dans le domaine économique, et en matière d'emploi, de développement durable et d'inclusion sociale (en liaison, par exemple, avec les plans d'action nationaux) et
 - entre la recherche, les pratiques et les stratégies, par la mise en réseau et l'échange d'innovations et d'exemples intéressants de stratégies et de pratiques;
- à fournir des informations au sujet des progrès réalisés et des actions qui seront entreprises en faveur du développement de l'EFP en association avec toutes les parties concernées, au niveau national dans le cadre du rapport bisannuel intégré sur "Éducation et formation 2010", dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- à tisser des liens plus étroits avec les partenaires clés, y compris les partenaires sociaux, aux niveaux européen, national, régional et sectoriel, en tenant compte du "cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie" approuvé par les partenaires sociaux¹;
- à exploiter pleinement le programme Leonardo da Vinci actuel, ainsi que le futur programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie afin d'appuyer l'élaboration, la mise à l'essai et la mise en œuvre d'actions novatrices dans le but de faire progresser la réforme de l'EFP.

¹ CES, UNICE, CEEP et UEAPME, le 28 février 2002.